

LA SERBIE

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les Lundis

Rédacteur en chef : Dr Lazare MARCOVITCH, professeur à l'Université de Belgrade

RÉDACTION et ADMINISTRATION
5, rue du XXXI Décembre - Genève
Téléphone 14.05

ABONNEMENT } Suisse..... 6 fr. — par an
Autres pays. 9 fr. —

L'heure de l'épreuve

Paris, le 22 avril 1919.

Par une coïncidence imprévue, le peuple serbo-croate-slovène en est aujourd'hui à attendre de l'Amérique la réalisation de son union intégrale. La Russie, qui, en 1914, tira la première l'épée pour protéger la Serbie et qui sous la pression d'événements militaires fâcheux et dans l'ignorance où elle était de la situation réelle sur le littoral adriatique souscrivit, en 1915, au marchandage connu sous le nom de traité de Londres, n'existe plus comme grande puissance capable de faire valoir sa voix au chapitre. Le peuple serbe considère non sans raison la grande Russie comme sa protectrice naturelle. Malgré les sacrifices énormes faits par le peuple serbe pour la cause commune, malgré le fait notoire que la Serbie fut le seul véritable rempart contre la poussée germanique en Orient, notre situation à la Conférence est plus que précaire. Nous sommes seuls et petits, et d'après les règles de la diplomatie professionnelle, il faut donner à celui qui est le plus fort. Nous sommes sans la Russie et nous ne comptons par conséquent pas pour grand chose.

Le peuple français, il est vrai, a beaucoup de sympathie pour nous; mais le gouvernement français se considère comme lié par le traité de Londres. On peut s'étonner cependant de ce que la France appuie aussi la demande italienne de Fiume, demande qui va au-delà du traité de Londres. Le journal « Le Temps » du 23 avril estime que nous, Sudslaves, n'avons pas à nous montrer surpris de la sollicitude que la France éprouve pour la tranquillité de la grande nation latine à laquelle la rattache tant de liens. Mais nous ne nous en étonnons pas moins de cette sollicitude, parce que nous la trouvons objectivement déplacée, la tranquillité de l'Italie étant tout à fait assurée par une délimitation suivant la ligne de nationalité nettement marquée, pour nous servir de la formule wilsonienne. Si l'Italie persiste dans sa politique actuelle qui est approuvée par le journal « Le Temps » et d'autres organes français, elle n'aura pas du tout de tranquillité. Le peuple serbo-croate-slovène n'est pas de ceux qui courbent l'échine devant l'envahisseur. On doit le savoir aussi bien à Rome qu'à Paris. A notre avis, pour contribuer à l'établissement d'une situation stable et tranquille dans l'Adriatique, la presse française aurait dû chercher plutôt à rapprocher l'Italie et le royaume sudslave, au lieu de prendre simplement parti pour l'Italie. Assurément, il est plus facile d'agir ainsi, cela complique la situation en Orient, au lieu de l'éclaircir et de la simplifier.

La Grande-Bretagne joue, elle, le rôle de médiateur; mais elle n'avance pas non plus, parce qu'elle est également tenue par le traité de Londres. Il ne reste donc que l'Amérique pour prouver, libre de tout engagement secret, juger objectivement et impartialement les revendications italiennes et sudslaves. Le président Wilson sent que le problème adriatique est la pierre de touche de la valeur de ses principes. Si l'Amérique a pu accepter toutefois quelques solutions particulières à l'égard de l'Allemagne, à cause de la menace toujours vivante du germanisme, on ne pourra pas invoquer ce précédent dans le problème adriatique. Acquiescer à la demande italienne, de garanties stratégiques par rapport à un pays allié, équivaldrait en effet à fouler aux pieds tous les principes wilsoniens et à creuser un tombeau à l'idée même de la Ligue des Nations. Qu'on le veuille ou non, le problème de notre délimitation avec l'Italie est devenu un des problèmes principaux de la paix. Si l'Amérique cède dans notre question, c'en est fait de l'idéalisme wilsonien. Nous revenons à l'ancien système du dépouillement qui produit d'inévitables réactions, en sorte que la paix ne conservera qu'un caractère provisoire.

Le président Wilson est à l'épreuve. Nous mettons notre espoir en lui, parce qu'il ne s'agit pas seulement de notre avenir, mais de la paix générale. La responsabilité de l'Amérique, de la France et de la Grande-Bretagne est énorme, parce que ces trois puissances ont pris l'engagement solennel devant le monde entier de reconstruire l'Europe sur la base de la liberté de tous les peuples. Ces engagements valent plus que des conventions secrètes de diplomates professionnels.

Notre peuple est soumis également à une dure épreuve. Il sent que son idéalisme a poussé trop loin et qu'il n'aurait pas dû avoir cette foi illimitée dans les proclamations alliées. Le peuple serbe est embarrassé par le spectacle troublant de marchandages qui se préparent sans lui et contre lui. Mais, même à cette heure tragique, il ne menace personne; il ne bondira pas de colère pour accomplir des actes irréfléchis. Si on le force à accepter une paix imposée, il l'acceptera, mais en conservera un souvenir qui lui donnera une nouvelle force et une nouvelle énergie nationales. On ne s'attaque pas impunément à l'intégrité d'une nation telle que la nôtre. L'Italie aura l'occasion de s'en apercevoir. Les expériences de l'Autriche-Hongrie sont un enseignement éloquent que ces messieurs de Rome devraient méditer.

L. M.

Une campagne déloyale

Une mystérieuse agence de propagande italienne, dite « K. N. », ne cesse pas de servir aux lecteurs de « La Suisse » les plus fantastiques mensonges à l'égard de notre Royaume. Journallement, elle transmet à la rédaction de « La Suisse » de petits télégrammes tendancieux datant de Belgrade, de Zagreb, de Lambach, etc., mais qui ne furent jamais, en réalité, consignés dans ces villes, mais bien dans les têtes échauffées des propagandistes italiens. Pour démontrer combien est peu solide et déloyale cette propagande italienne, nous nous bornerons à la citation d'un seul cas, le plus récent:

Dans le but de représenter la situation même au sein de notre Assemblée nationale, comme troublée, l'agence « K. N. » fait paraître dans « La Suisse » du 22 avril, un télégramme sous le titre « Bosnie et Serbie », annonçant « la constitution d'une commission parlementaire chargée de rédiger la réponse au discours du trône ». « Mais il semble, nous conte l'agence « K. N. », que l'opposition rédigera une réponse séparée ».

Tout en étant indignés des calomnies italiennes, nous ne pouvons nous empêcher de rire cette fois-ci: car la réponse au discours du trône que l'agence « K. N. » nous dit être en préparation, a été votée à Belgrade, il y a juste un mois et nous l'avons publiée *in extenso* dans « La Serbie » du 10 avril!

Ce qui est déplorable, ce n'est pas le fait que la propagande italienne nous sert de pareils mensonges — dernièrement nous annonçait-elle même pas une formidable offensive imaginaire sur le front autrichien! — mais bien qu'un journal suisse, portant le nom même du pays et qui devrait par conséquent être en quelque sorte le symbole de la vérité et de la justice, hospitalise, sans aucun contrôle, les informations mensongères de la propagande italienne, dont le but est de dénigrer un pays qui n'a que des sympathies et les plus chaudes pour la Suisse.

Quant à la propagande italienne elle-même, elle ne changera en rien la situation réelle de notre pays qui est bien supérieure à celle de l'Italie, tant au point de vue social que politique; elle aura simplement pour effet de nous faire connaître ce que sont les vains désirs italiens.

M. T.

Exposé du président Protitch

M. Stoyan Protitch, président du Conseil du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, a fait devant l'Assemblée Nationale à Belgrade, l'exposé suivant sur notre politique extérieure :

Messieurs les députés,

Au moment où la discussion va s'ouvrir sur l'élaboration de l'adresse par laquelle les représentants de la nation répondront au discours du trône, vous avez le droit de demander au chef du gouvernement un exposé sur la situation internationale de notre royaume des Serbes, Croates et Slovènes qui représente et veut représenter l'unité nationale et étatique de tout notre peuple aux trois noms. Je prends donc la liberté de répondre à cette demande légitime, quoique non exprimée, en esquissant dans les grandes lignes la situation internationale de notre jeune royaume.

Aussitôt que notre unité nationale a été accomplie et proclamée par les actes d'Etat que vous connaissez, le gouvernement royal a notifié à tous les Etats alliés et neutres la formation du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, ainsi que la formation du premier cabinet de notre nouvel Etat. Jusqu'à présent, des réponses à notre notification nous sont parvenues du royaume de Norvège, à la fin janvier, de la république des Etats-Unis d'Amérique, au commencement de février, du royaume de Grèce peu de jours après, de la république de Suisse, au commencement de mars de cette année. Ces réponses contiennent

la reconnaissance du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, en tant que nouvelle individualité internationale, sous réserve, bien entendu, des nouvelles frontières. En outre, notre royaume a été reconnu par les deux nouveaux Etats slaves, la république tchécoslovaque et la république polonaise. Malheureusement, nous n'avons pu, jusqu'à présent, enregistrer la reconnaissance de notre Etat par nos alliés, la France, l'Angleterre et l'Italie, quoi qu'il fût naturel que la reconnaissance nous vint de ce côté tout d'abord, ce qui serait certainement arrivée, si le traité de Londres du mois d'avril 1915 n'avait pas existé. Ce traité secret, dont nous connaissons maintenant le texte authentique, nie, par sa composition même, ainsi que par ses clauses formelles, notre unité nationale et étatique au profit d'un des Alliés. Nous sommes profondément convaincus que c'est la raison non seulement principale, mais unique, pour laquelle la France, l'Angleterre et l'Italie n'ont pas reconnu, jusqu'à présent, notre royaume des Serbes, Croates et Slovènes, car l'on pouvait alléguer contre la reconnaissance que la paix n'était pas encore signée et que les nouveaux territoires du royaume des Serbes, Croates et Slovènes n'étaient pas encore délimités. En ce cas, la même raison serait aussi valable pour les républiques tchéco-slovaque et polonaise, d'autant plus que leur participation à la guerre ne peut être comparée à celle qu'y ont prise notre peuple et le royaume de Serbie qui représente en ce moment notre nation tout entière. Et pour cette raison aussi, les Etats-Unis d'Amérique se seraient abstenus de reconnaître notre royaume.

De même, il est fort probable que l'attitude du royaume de Roumanie, qui n'a pas encore répondu à notre notification, signifie qu'un autre traité secret a été conclu au mois d'août 1916 entre la Roumanie et nos alliés; et par ce traité aussi, on empiète sur notre territoire. Nous devons regretter qu'on se place à deux points de vue différents pour juger un même fait, surtout quand il s'agit d'un allié qui fut toujours fidèle, nous pouvons le dire franchement, qui a bien mérité, car il n'a épargné ni ses hommes, ni ses efforts pour arriver au but commun, à la victoire; sans compter ceux qui sont dans des camps d'internement, la Serbie a sacrifié en tués et morts des suites de leurs blessures ou

de maladie, plus de 280.000 soldats. Il nous est encore plus douloureux de voir qu'on veut considérer comme territoire ennemi les parties de notre territoire national qui ont eu le mauvais sort d'appartenir à l'Autriche-Hongrie et qui font actuellement partie intégrante du royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Avec le respect dû à nos amis et alliés, nous devons protester ici, en exprimant nos profonds regrets, au nom de tous ceux des Serbes, Croates et Slovènes de l'ancienne monarchie austro-hongroise qui ont combattu sur les fronts de Salonique et de Dobroudja, avec tant d'héroïsme et d'abnégation; au nom de tous ceux, des bataillons yougoslaves, qui se sont rendus sur le front italien, afin d'aider à l'avance des armées alliées qui y combattaient; au nom de ces prisonniers volontaires yougoslaves qui ont aidé la cause des Alliés par leur dévouement, par la connaissance qu'ils avaient des mouvements de l'ennemi, de sa force et de son moral. Il ne faut pas oublier le fait significatif que ce n'est qu'après le coup gigantesque asséné à l'ennemi sur le front de Salonique, après notre offensive du 15 septembre de l'année passée, que l'offensive franco-anglo-italienne a commencé sur la Piave, au mois d'octobre. De même, on ne doit pas oublier que c'est précisément à ce moment-là que Zagreb a rompu les liens qui l'attachaient à la Hongrie et est ainsi accourue, sur terre et sur mer, à l'aide des Alliés qui avançaient à l'ouest.

Ces brèves paroles vous suffiront, je crois, Messieurs les députés, pour vous permettre de vous rendre compte de la situation difficile et délicate dans laquelle notre nouveau royaume se trouve devant le Congrès de la paix. Après notre victoire sur l'ennemi, nous sommes maintenant obligés de prouver à nos amis et alliés la légitimité de nos demandes, de faire appel à leurs principes et aux déclarations solennellement proclamés, de demander leur aide contre les traités secrets conclus dans le passé contre nos droits nationaux. La situation est aussi délicate que difficile et embrouillée.

Pourtant, Messieurs, nous ne désespérons pas. Nos demandes sont légitimes, et les principes qui leur servent de base sont des plus sacrés et répondent aux idées les plus modernes. Aussi osons-nous espérer la victoire complète de nos revendications nationales, si toutefois après cette grande et terrible guerre, on veut réellement prendre pour base du nouvel ordre de choses, en Europe et dans le monde, les principes exposés et proclamés par le très honorable président Wilson. Et, si les déclarations solennelles de nos alliés sur l'égalité des grands et petits peuples au point de vue de leur libre détermination ont toujours une valeur, aucun peuple ne pourra fonder une existence durable, son bonheur national et son avenir sur des principes contraires aux principes fondamentaux qui garantissent et conditionnent l'existence et le bonheur de la communauté internationale, l'existence et le bonheur de l'humanité; il ne pourrait en profiter que provisoirement et pour un certain temps. A l'aide de ces principes, il pourrait même s'élever au-dessus des autres pendant quelques dizaines d'années, pendant un siècle, mais finalement, il n'en résulterait pour lui que des pertes, avec des conséquences incalculables. La politique juste ou erronée des grands peuples peut, il est vrai faire périr ou disparaître de peuples, de petits groupes, mais le peuple aux noms glorieux des Serbes, Croates et Slovènes, qui a su et pu garder sa dénomination et ses qualités à travers des siècles de lutte contre deux terribles ennemis comme l'Autriche et la Turquie, un peuple d'une telle vitalité n'a pas à craindre ce sort, et encore moins à l'avenir que jusqu'ici. Il ne pourrait que regretter profondément de se voir obligé de continuer à dépenser ses forces

matérielles et morales dans une lutte qui se ferait à ses dépens et aux dépens de ceux qui ne voudraient pas reconnaître ses droits nationaux et sacrés, lutte qui rendrait instables les chances de paix et de vie meilleure.

On commence, en Europe et dans le monde, à nous faire le reproche que nos revendications nationales sont exagérées, que nous cherchons à annexer des éléments étrangers. Ces reproches sont, dans notre conviction, aussi injustifiés qu'injustes, et nous sommes prêts à y répondre immédiatement. Il existe des éléments étrangers sur les périphéries de notre territoire national, ainsi que sur les périphéries territoriales de tous les autres peuples. C'est, du reste, une chose tout à fait naturelle, et l'on ignore pas, par exemple, que les contours du territoire italien limitrophes à notre Etat, sont peuplés de quelques dizaines de milliers de nos compatriotes; de même, dans les régions limitrophes entre la Grèce et la Serbie, il y a des éléments serbes, au delà de nos frontières, et des éléments grecs, en deçà. Mais un fait important et caractéristique est que les éléments étrangers habitant la périphérie de notre territoire national, au nord-est et au nord-ouest d'un côté et au sud-est de l'autre, n'y sont pas le processus de l'expansion naturelle. Au contraire, ce sont les autorités turques, vénitienne, autrichienne qui ont colonisé ces régions. A-t-on le droit de nous faire maintenant des reproches si nous réclamons maintenant ces parties de notre territoire national en laissant pleine liberté aux habitants soit de se retirer s'ils ne veulent pas rester avec nous, soit opter librement pour nous, pour l'Italie ou pour la Roumanie? Que pourrait-on faire de plus libéral ou de plus chevaleresque? Peut-on qualifier cette conduite d'impérialisme?

En même temps qu'on nous lance de temps à autre ces injustes reproches, l'armée de l'un de nos alliés pénètre, sans soulever aucune réprobation des Alliés, toujours plus profondément en Albanie, jusqu'à nos frontières mêmes. Et pourtant ce sont nos bataillons qui sont arrivés les premiers à Mati et à Scutari et en ont chassé l'ennemi. De même, on laisse tranquillement un autre de nos alliés émettre ses prétentions sur certaines parties du Banat de l'ouest, quoique cette partie du Banat n'ait jamais fait partie de son territoire national, et quoique cet allié compte parmi sa population un nombre déjà suffisant d'éléments étrangers.

Messieurs les députés, selon notre profonde conviction, nous avons le droit et le devoir d'exposer devant le tribunal de la Paix notre question nationale tout entière. Si nous ne l'avions pas fait, nous eussions commis un crime envers notre peuple et envers la paix future. Nous avons cru de notre devoir de dire franchement toute la vérité à nos alliés et de leur montrer la situation telle qu'elle est. De même, nous sommes fermement décidés à défendre nos droits légitimes, persuadés que nous accomplissons ainsi un devoir sacré envers nous et envers nos alliés, car aucune de nos demandes n'est basée sur les principes du passé ni sur des principes que l'ennemi de la liberté et du progrès humain pourrait un jour

retourner à son profit pour faire aboutir ses buts et projets.

Je n'insisterai pas longuement sur les relations délicates et difficiles existant entre l'armée d'occupation italienne et notre population habitant cette partie de notre royaume. Toute cette population appartient à notre plus pure race et désire vivement faire partie intégrante du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, exception faite de quelques enclaves italiennes insignifiantes et sporadiques. Et pourtant, c'est l'armée italienne qu'on a chargée de faire régner la paix et l'ordre dans la région entière!

Quant à la conduite des autorités d'occupation italiennes, je mentionnerai que quelques faits notoires. Après avoir prohibé nos drapeaux nationaux, ainsi que notre nouveau pavillon d'Etat, elles font hisser partout le pavillon italien; elles forcent les habitants à leur prêter serment; elles exigent des nouveaux fonctionnaires qui veulent entrer dans les services des demandes spéciales qui les font considérer comme fonctionnaires italiens; elles font déporter nos notables. Des malentendus, des conflits, des bagarres même, sont les conséquences de cet état de chose anormal, et il vous est facile de vous imaginer, Messieurs, quel effet ont dû produire sur cette partie de notre population ainsi que sur nous, les paroles de l'honorable président du gouvernement italien, quand il a dit que l'Italie ne pouvait pas rester sourde à l'appel de la ville la plus italienne, Riéka (Fiume), vous qui savez aussi bien que moi-même que Riéka, ville croate, non seulement nous appelle, mais aussi nous conjure de la recevoir au plus vite dans notre sein, comme le font toute l'Istrie et toute la région de Goritsa. Le grand nombre d'Italiens de New-York ne pourrait constituer une raison de refuser cette ville aux Etats-Unis. Le territoire et toute la région de Trieste et de Goritsa, ainsi que celle de Riéka sont à nous, de même que toute la région de Batchka et du Banat occidental, auquel appartient naturellement Temisvar, Vrsatz et Béla Tzrkva, bien que l'ennemi ait intentionnellement et par la force des autorités, modifié dans ces trois villes, pendant les deux derniers siècles, la proportion des éléments nationaux.

Qu'il me soit permis maintenant, en terminant ce bref discours, de répéter que nous demandons l'application des principes que nos alliés ont mis en avant en les opposant aux théories germaniques de violence. Toutes nos demandes sont basées sur le principe de la liberté et de la libre disposition des peuples et sur celui des nationalités. Si d'autres principes sont valables pour les autres, ils doivent l'être aussi pour nous, d'autant plus que nous n'y feront jamais appel qu'accessoirement, en prenant pour base les principes fondamentaux déjà mentionnés.

Revue des Balkans

94, Rue Lafayette - PARIS

Abonnement : UN AN, 30 Fr. ; Etranger, 50 Fr.
Directeur, Léon SAVADJIAN.

Le Goritsa, le Gradisca et la ville de Goritsa

Le problème du comté princier de Goritsa et de Gradisca, appellation officielle autrichienne concernant la région de l'Isonzo et de ses affluents ainsi que le Carso goritsien, ne doit pas être confondu avec celui de Trieste et de l'Istrie.

Une administration mal avisée a arbitrairement formé ce comté princier de deux pays qui, jusqu'en 1848, possédaient, chacun ses propres Etats provinciaux. L'une de ces deux régions (Gradisca) n'est que la prolongation de la plaine de Vénétie. Elle est habitée par une population de race latine (friulienne). La région des collines et des montagnes qui relie le saillant des Alpes au Carso et qui est généralement connue sous le nom du pays de Goritsa, est, depuis 1300 ans, habitée par des Slovènes.

La réunion de ces deux pays (Gradisca et Goritsa) n'a procuré aucun avantage à leur population. Au contraire, elle a été la cause de dissension entre les deux nationalités, d'autant plus que la constitution autrichienne a donné, au sein de la diète provinciale, la majorité à une infime minorité de grands propriétaires et de riches bourgeois, plus nombreux dans la plaine italienne que dans la région montagneuse slovène. Les représentants des classes riches italiennes, ou mieux friuliennes, s'efforçaient, grâce à leur influence dans l'administration provinciale, de faire de la ville de Goritsa, en quelque sorte, le centre de la vie politique et économique de la partie friulienne de la province. Ces efforts restèrent vains: les conditions géographiques s'y opposaient, et aussitôt que le peuple friulien par suite de l'élargissement du droit électoral, put envoyer ses vrais représentants à la diète de Goritsa et au parlement de Vienne il a poursuivi sans cesse une politique ayant pour but la séparation de la région de Gradisca et de celle de Goritsa.

Economiquement, les deux régions ne se rapprochèrent pas davantage après leur réunion. La région slovène vend son produit principal, qui est le vin, à l'Est. Elle serait ruinée, si elle était réunie à l'Italie, qui produit du vin en abondance. On se rappelle, aujourd'hui encore, les conséquences néfastes pour ces régions, ainsi que pour l'Istrie et la Dalmatie, résultant, avant sa suppression, de la clause du traité commercial italo-autrichien, permettant l'importation à tarif réduit des vins d'Italie ou d'Autriche. D'un autre côté, la masse des habitants de la région slovène est composée de petits propriétaires indépendants, tandis que la région friulienne se trouve presque tout entière entre les mains de grands propriétaires, vis-à-vis desquels les paysans ne sont que des « colons ». Ces colons n'ont aucun droit à la terre. Les nombreux cas de pellagre, existant parmi cette population, sont la meilleure preuve de la différence totale entre les conditions économiques de la population de la région friulienne et celles de la population saine et robuste de la région slovène.

Entre les deux nationalités une fron-

tière linguistique (ainsi que nous l'avons déjà exposé plus haut) s'est précisée au cours des siècles, frontière courant presque parallèlement à la frontière historique. Les deux côtés sont si exactement séparés qu'il n'y a, sauf quelques exceptions très rares, aucun « commercium » ou « conubium » entre les deux régions, et que les gens d'un côté de cette frontière ne comprennent ordinairement pas la langue parlée de l'autre côté. Il serait donc juste de faire de cette ligne la frontière politique entre notre Etat et l'Italie.

La ville de Goritsa se trouve placée dans le pays ainsi attribué à l'Etat des Serbes, Croates et Slovènes. Ce pays comprend une population de 174.797 âmes se composant, d'après le dernier recensement de 154.000 (88,1%) Slovènes, de 16.000 (9,1%) d'Italiens et de 3500 Allemands.

Placée au centre de la dépression du terrain, existant dans l'angle formé par confluent de la Sotcha (Isonzo) et de la Vipava (Wippach), Goritsa semble avoir été désignée, par la nature elle-même, pour devenir le centre d'une agglomération urbaine, servant de rendez-vous aux habitants des vallées que parcourent ces deux fleuves avant leur jonction. La colline de Goritsa, située presque à l'extrémité nord de cette dépression, était faite pour servir d'assise à un château féodal. Telles sont les circonstances qui ont déterminé la naissance de la ville de Goritsa.

Dans les conditions normales, chaque ville doit être l'expression fidèle de la région qui l'alimente et dont elle est le centre économique. Or, la région de Goritsa, si nous faisons abstraction de la ville elle-même, est ethniquement des plus uniformes, car 99% de sa population ont déclaré parler la langue slovène. Il ne devrait donc pas y avoir de « question de Goritsa ». Le régime féodal, qui durait en Autriche jusqu'en 1861, l'absolutisme qui le suivit jusqu'en 1861, est la constitution autrichienne, tout autre que démocratique, réussirent cependant à créer, au milieu d'une population entièrement slovène, un noyau d'abord allemand et plus tard italien.

Les Slovènes ont occupé la région de l'Isonzo et de ses affluents au VII^e siècle, lorsque les Lombards l'abandonnèrent pour s'établir en Italie. Ils donnèrent aussi le nom à la petite localité qui, plus tard, en se développant, est devenue Goritsa. Gorica (prononcez Goritsa) signifie, en slovène, une petite montagne ou colline. L'origine slovène de Goritsa est aussi confirmée par l'acte de donation du 28 avril 1001, par lequel l'empereur Otto III a donné à l'Eglise d'Aquilée et à son patriarche Joannes IV, *medietatem unius villa que Sclavorum lingua vocatur Goritsa*. (La moitié de la localité qui en langue slave s'appelle Goritsa.)

Les seigneurs féodaux qui choisirent la colline de Goritsa comme siège de leur autorité, donnèrent rapidement une empreinte allemande à la ville naissante. Jusqu'au XVII^e siècle, la langue allemande y dominait aussi bien dans l'administration

FEUILLETON

RÉSUMÉ des opérations de la bataille du Vardar (Septembre 1918)

(Suite.)

1^{re} armée. — La droite de la division de la Morava a forcé le défilé au nord de Drenovo et coupé complètement les communications de l'ennemi avec Gradsko. L'ennemi a été surpris par sa progression rapide, puisque, au dire des prisonniers, il devait se regrouper à Drenovo. Devant la bataille de gauche de l'aile droite, l'ennemi ne s'est retiré qu'après avoir lancé sans succès des contre-attaques.

Les éléments ennemis surpris et pris sous un feu violent d'artillerie sont repoussés vers Prilep dans le plus grand désordre. Les éléments avancés du bataillon de gauche passent à Paris, au nord de la grande route, de sorte qu'ici aussi la communication de l'ennemi se trouve entièrement coupée.

Ensuite, la division continue à progresser dans la direction assignée pour atteindre la Vardar de Gradsko, au nord, jusqu'à la Babouna. Elle a capturé dans la journée 7 canons, 12 caissons, 44 voitures à chevaux, 6 cuisines roulantes, 30 chevaux, 20 bœufs, 2 dépôts de vivres et une grande quantité d'armes, de munitions et d'autre matériel.

La droite de la division du Danube continue jusqu'à 7 h. 25 à progresser au nord de Trojaci; sa gauche progresse aussi après la prise du Beli-Kamen. A midi, deux bataillons de la gauche ont gravi le Badimas, tandis que les avant-gardes et des patrouilles d'officiers sont parties en direction de Pletvar. A gauche, la liaison n'a pas été établie avec les unités françaises et italiennes. A midi, l'escadron divisionnaire arrive à Pletvar d'où il

rend compte que l'ennemi se retire sur le Prislac. Le dépôt de Pletvar est incendié.

Les prisonniers déclarent que le général Roussev, commandant la 2^{me} division bulgare, a été relevé de ses fonctions le 18 septembre et remplacé par le général Nikolov.

La division du Danube passe en réserve d'armée et se rassemble à Belavodica. La gauche capture ici un obusier de 105, un de 120 et deux canons de 105 et de 75 mm en parfait état. En outre, deux automobiles et beaucoup de matériel de toute nature. Le 7^e régiment a reçu la mission de prendre Vorila. Il s'y installe à 22 h. 35 et à 23 h.; à 1 h. il tient le Krstac; là, il laisse sur la ligne Krstac-Vorila un bataillon, tandis que le gros marche sur Nikodim pour coopérer à l'attaque de la division de la Drina et nettoyer son flanc gauche.

Cette dernière division est passée dans la matinée en première ligne. Son escadron divisionnaire rencontre à 8 h. 40 des arrière-gardes ennemies au sud de Rakijs; une compagnie ennemie et une mitrailleuse tiennent la hauteur à l'est; à 12 h. 30, ces éléments sont chassés et se retirent sur Popadija. Les détachements qui occupaient la pente orientale du Vorilo sont obligés de se retirer devant notre artillerie sur le Greben. La poursuite continue sans arrêt et nos éléments avancés se rapprochent de Popadija, tandis que le gros pousse sa pointe jusqu'à Rakijs. Suivant les informations recueillies des habitants, les troupes ennemies se sont retirées la veille dans la journée et dans la nuit par Nikodim sur le Preslap. L'importance des effectifs n'a pu être évaluée, car elles refluaient par groupes isolés. L'ennemi a passé la nuit sur la ligne Vorilo-Nikodim et à l'est de ce village.

Troupes alliées. — La liaison avec la 11^{me} D. I. C. n'a été rétablie que dans l'après-midi, au nord de la route Prilep-Gradsko. Plus à l'ouest, les troupes franco-italiennes ont atteint la route Krucovo-Prilep, cependant que l'ennemi tenait toujours la cote 1248 et le Péristéri près de Monastir. A droite des armées serbes, les forces helléniques ont nettoyé la rive droite du Vardar et se trouvent à Hudovo. Les Anglais sont sur la ligne Greiste-Cerniste.

La retraite de l'ennemi devant l'armée serbe se poursuit toujours, malgré les renforts qu'il reçoit. Dans la journée du 23 septembre, on a identifié sur le front de la division de la Morava, le 375^e régiment allemand et des fractions du 1^{er} régiment bulgare. Un gendarme bulgare capturé à Popadija affirme que le 73^e régiment bulgare se trouve en ligne au nord de Popadija.

Pour montrer comment les Bulgares annonçaient et expliquaient leur retraite, il est intéressant de citer un de leurs communiqués officiels relatant les opérations que nous venons de passer en revue:

« A l'ouest du lac d'Ochrida et près de la Cervona Stena, forte action de l'artillerie ennemie. Sur le Péristéri et au nord de Monastir, des détachements d'assaut ennemis ont été dispersés de près. Nous avons fait des prisonniers grecs et français. A l'ouest de la Cerna, nos bataillons ont eu à soutenir de durs combats contre d'importantes forces ennemies sur les hauteurs au sud et Trojaci et de Drenovo.

« Par suite du fléchissement de notre front de combat dans l'angle formé par le Vardar et la Cerna, nous avons retiré nos troupes voisines de ce front sur les nouvelles positions au nord de Prilep et au nord de Doiran. »

24 septembre 1918.

La journée du 24 septembre est marquée par les événements suivants:

La division du Timok poursuit son attaque contre le front ennemi Beli-Kamen (cote 750)-Beli-Kamen (cote 1170) cote 900. A la droite nos détachements se sont portés à proximité des tranchées de la cote 750, où l'ennemi résiste avec beaucoup d'efficacité appuyé par l'artillerie et recevant même des renforts en fin de journée. L'attaque continue toute la journée, mais la division ne peut s'emparer de la pente nord-est des cotes 1170 et 750 de la chaîne du Gradac. Par ailleurs, elle a occupé la partie sud-ouest de la première et toute la cote 900 où nos troupes passent la nuit. Cette cote n'entraîne pas dans la zone d'attaque de nos armées; cependant, elle a été attaquée dans l'intention

que parmi la noblesse et la bourgeoisie. L'historien goritsien Morelli constate ce fait dans sa « Storia della Contea di Gorizia » (volume III, p. 188), en appelant l'allemand « Questa antica nostra favella » (cette ancienne langue à nous); l'élément italien ne commence à gagner d'importance dans la ville qu'à partir du XVIII^e siècle. L'affluence de commerçants et d'artisans vénitiens devient à cette époque assez nombreuse, mais ce sont surtout les jésuites expulsés en 1605 de Venise, qui, par leurs écoles, contribuent à l'italianisation de la plus grande partie des habitants de Goritsa.

Les Slovènes, habitants de la campagne tout entière, ne purent se prévaloir de quelque importance dans la ville que depuis 1867, lorsque la constitution autrichienne a reconnu, au moins en principe, les mêmes droits à la langue slovène qu'à l'italien et à l'allemand. Pendant plus de 40 ans, ils durent cependant lutter encore contre les obstacles que les bureaucraties italienne et allemande opposaient à la mise en pratique des prescriptions légales en question.

Grâce au progrès rapide de l'instruction, fait dans les vingt dernières années parmi la population slovène, et grâce au perfectionnement des voies de communications, l'affluence de la population de la campagne à la ville s'accroît de plus en plus. La ville, qui, autrefois, se pressait autour du château féodal, grandit et s'étendit vers les villages slovènes environnants, et aujourd'hui rien d'autre que la limite administrative ne les sépare de la ville.

Le dernier recensement (1910) indique, pour la ville de Goritsa, 10.090 Slovènes et 14.812 Italiens. Avec les faubourgs de Podgora, Solkan, St-Peter et St-Andrez, l'agglomération de Goritsa compte cependant environ 20.000 Slovènes et seulement 15.000 Italiens. Si l'on considère le district administratif de Goritsa et la région du haut Isonzo, dont Goritsa constitue également le centre économique, le chiffre des Slovènes monte à 118.443, tandis que celui des Italiens reste à 17.606. En indiquant ces chiffres, nous n'avons pas tenu compte de la région entièrement slovène du Carso, de la partie de la vallée de la Vipava, qui appartient administrativement à la Carniole, et de cette partie du Coglio slovène, qui est administrativement comprise dans le chiffre des Slovènes, liés à la ville de Goritsa par les intérêts économiques, de près de 170.000 âmes.

Vu cette situation de la ville de Goritsa, aucun doute ne saurait subsister sur son sort si l'on ne veut pas anéantir et la ville et sa région par une décision contraire aux lois naturelles.

À la veille de la guerre, les Slovènes possédaient à Goritsa une organisation centrale de 80 coopératives, une union de plus de 200 sociétés, ayant pour but l'éducation morale et physique du peuple, plusieurs établissements de crédit, etc.

Tous les partis politiques slovènes de la région avaient leur siège central dans la ville, où ils publiaient cinq périodiques politiques. Une revue scientifique et une revue socialiste slovènes, qui paraissaient également à côté de plusieurs autres publications périodiques de moindre importance. Une société y publiait des ouvrages traitant les questions sociales. En outre,

les Slovènes maintenaient à Goritsa, à l'aide de leurs ressources seules, quatre écoles primaires. Goritsa était aussi le siège d'un lycée (depuis 1912) et d'une école normale slovènes, entretenues par l'Etat.

Au printemps de 1914, l'élément slovène était déjà si fort dans la ville qu'il put, aux élections municipales, entamer la lutte contre les Italiens avec beaucoup de chances de succès. Pour garder le pouvoir, les Italiens se sont alors liés aux Allemands en leur cédant deux sièges au sein du conseil municipal.

La ville de Goritsa est inséparable de son pays. La région du bas Isonzo, (districts de Gradisca et de Montfalcone), comptant 72.000 Friouliens et Italiens, qui avait été jointe par l'administration autrichienne à celle de Goritsa, pour en former une province, n'a rien de commun avec cette dernière. Aucun lien économique ou autre ne l'y attache, la population frioulienne du bas Isonzo ne demande d'ailleurs pas du tout à rester unie à Goritsa. Elle ne vult jamais dans cette union qu'un obstacle au développement de son pays.

Une excision de la ville de Goritsa, cœur de son pays, n'est pas possible sans qu'on enlève, en même temps une bonne partie du pays lui-même. A qui une telle opération pourrait-elle profiter?

D'après ce que nous venons de dire, il est donc tout à fait erroné de considérer le pays de Goritsa comme mixte au point de vue ethnographique. A moins que, pour sauver les 14.000 Italiens de la ville de Goritsa, l'Italie ne se prétende autorisée à annexer 170.000 Slovènes.

Le point de vue de ceux qui, pour des raisons stratégiques, revendiquent le pays de Goritsa pour l'Italie, ne repose sur aucun motif valable. En réalité, les montagnes qui forment, de Ponteba jusqu'à Goritsa, l'ancienne frontière austro-italienne, Montasio, 2752 mètres, Comin, 2328 mètres, Prestreljenik, 2503 mètres, Canin, 2592 mètres, Baba, 2161 mètres, Montemaggiore, 1615 mètres, Monte Mia, 1188 mètres, Matajur, 1641 mètres, Kuk, 1243 mètres, Kolovrat, 805 mètres, Trübil, 703 mètres, dominent partout les hauteurs qui se trouvent immédiatement à l'est, et constituent pour une bonne armée des points d'appui absolument sûrs.

L'ancienne frontière austro-italienne n'était pas un résultat du hasard, mais une barrière, désignée par la nature entre les mondes slave et italien.

Les Slovènes du pays de Goritsa ont une conscience nationale très prononcée. Leur degré de civilisation est très élevé. Il y a notamment, parmi eux, sensiblement moins d'illettrés que dans la population du Frioul. En 1910, il n'y avait, par exemple, dans le district montagneux et exclusivement slovène de Tolmin (haut Isonzo) que 15,12 % d'illettrés, tandis que dans le district de Monfalcone (bas Isonzo), ayant une population en grande majorité italienne, il y en avait 22,10 %, bien que la fréquentation des écoles soit beaucoup plus facile dans la plaine que dans la montagne. En outre, les Slovènes du pays de Goritsa sont économiquement très bien organisés avec leurs nombreuses associations de crédit et de coopératives, et enfin on ne doit pas oublier que cette population a toujours été le plus sûr obstacle contre

la poussée germanique vers l'Adriatique.

De tout ce qui précède, il résulte avec évidence, que le pays de Goritsa et son centre la ville de Goritsa, doivent être intégralement réunis à l'Etat des Serbes, Croates et Slovènes. Cette réunion est absolument conforme au principe des nationalités comme au droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes; elle est, de plus, en accord, tant avec la nécessité du développement économique de la région qu'avec celle du progrès intellectuel et politique des populations qui y résident.

La nouvelle phase du bolchévisme magyar

Le comte Karolyi a toute raison de verser des larmes. Le processus qu'il a déclenché a trahi ses espérances. Les bons socialistes, maquillés en bolchévistes, auxquels il transmet le pouvoir pour se venger de l'attitude de l'Entente, se sont montrés impuissants à mener les affaires de la Hongrie dans la voie qu'il aurait désirée. Les socialistes patriotes magyars sont absorbés par les communistes, à qui Karolyi et son héritage sont complètement étrangers. L'intégrité de la Hongrie, qu'on voulait sauver par une révolution générale en Europe, ne paraît pas avoir beaucoup de chances sous le régime bolchéviste.

Mais ce qui doit attrister le plus le comte Karolyi, c'est que les communistes ne sont pas des agneaux naïfs qui ne savent pas leur affaire. Au contraire, leur activité est telle que déjà un grondement sourd parcourt la Hongrie contre Karolyi qui, dans son dilettantisme enfantin se laissait emporter à devenir l'apôtre de l'idée que « seule l'Internationale pouvait sauver l'intégrité de la Hongrie ». En attendant que l'intégrité si chaudement désirée vienne, les bolchévistes magyars aménagent les bases de leur pouvoir de telle façon que les bons bourgeois commencent à oublier l'intégrité pour demander le retour aux anciens temps.

L'esprit de Lénine gagne les chefs bolchévistes magyars. Bela Kun, son disciple et ami, grandit en popularité dans la masse et les journaux, devenus communistes, ont tous les jours quelque nouvelle louange à lui adresser. Szamuely, son bras droit, également disciple de Lénine, prend une place en vue à côté de lui et ces deux dictateurs façonnent la Hongrie selon les préceptes qu'ils ont appris de leur maître à Moscou. L'ancienne Hongrie se meurt pour donner place à une Magyarie nouvelle, sinon pour toujours, du moins pour un laps de temps qui est suffisant pour anéantir les anciens rapports et apporter une confusion inextricable dans la vie sociale.

De véritables avalanches d'ordres tombent tous les jours. Tout est socialisé, depuis les terres jusqu'aux collections de timbres-poste. L'armée rouge s'organise fiévreusement. D'abord les chefs n'ont agréé dans l'armée prolétarienne que des éléments de confiance, écartant les bourgeois, dont la présence aurait pu infecter l'esprit prolétarien. Mais il paraît que l'esprit prolétarien s'est plutôt manifesté dans les manifestations que par le désir de mourir pour la dictature du prolétariat.

Aussi les commissaires du peuple se sont-ils vu obligés de recourir au service obligatoire dans l'armée, en contraignant aussi les bourgeois à y entrer. Les anciens officiers et fonctionnaires sont invités à s'inscrire dans l'armée rouge, sous peine en cas de refus de comparaître devant le tribunal révolutionnaire.

Ces mesures ont naturellement provoqué une réaction craintive des bourgeois, réaction qui ne se traduit pour le moment que par le désir de fuir le « sol sacré de la Hongrie millénaire ». L'exode se fit bientôt sur une telle échelle que les commissaires ont octroyé des passeports intérieurs avec interdiction aux bourgeois de quitter leur domicile et de se déplacer n'importe où en Hongrie. En même temps, et voyant cette résistance passive des bourgeois, beaucoup de bolchévistes forgent des armes sanglantes pour « apprendre leur devoir aux bourgeois ». Ils demandent purement et simplement la terreur rouge, parce que, disent ces zélés de la révolution, ce n'est pas le sang bourgeois qui peut consacrer l'avènement au pouvoir du prolétariat. On dit même que les commissaires ne résistent qu'avec peine au désir des masses de piller les bourgeois.

La révolution magyare est arrivée au point où la populace paraît prendre de plus en plus le dessus en exerçant sur les chefs une influence tyrannique. En effet, s'ils tiennent à conserver leur place, les chefs n'ont qu'à approuver les actes des masses, celles-ci ne se souciant guère de savoir si quelque chose répond ou non aux principes du socialisme. Menée par son instinct qui s'épanouit sans aucune entrave, la populace ne voit que ce qui lui est agréable et utile.

La pauvre Hongrie millénaire, ce corps intangible de la couronne de Saint-Etienne, se débat dans une triste crise. Vouant faire du mal aux autres, elle s'est blessée mortellement, avec des chances très pâles de rétablissement. C'est le sort des oppresseurs aveugles et les nouveaux tyrannaux qui veulent gravir ce chemin et opprimer les peuples peuvent y puiser des enseignements salutaires.

Le régime italien sur la côte adriatique

On nous mande de Zagreb: « Tous les journaux insèrent de longs commentaires sur les violences des Italiens dans les contrées yougoslaves occupées par les troupes italiennes. Les arrestations et les internements sont à l'ordre du jour en Dalmatie, en Istrie, dans les îles, à Trieste, à Goritsa et à Gradioska. Dans la seule ville de Trieste, on a arrêté 3000 Slovènes, Croates et Serbes, pour la simple raison qu'ils avaient refusé de signer les déclarations demandant la réunion des provinces côtières au royaume d'Italie. »

Les Albanais et les Italiens

On mande de Salonique: « D'après des informations reçues d'Albanie, les Italiens défendent aux Albanais le port des armes. Les troupes italiennes s'installent même dans les villages albanais. A Koritza, à Podgradetz, sur le lac Ochrida, les Français défendent de hisser le drapeau albanais. »

d'aider les troupes alliées du 1er groupement de divisions qui était en retard.

Les patrouilles montées envoyées en aval sur le Vardar ont atteint Gradec d'où un détachement d'infanterie ennemi s'était retiré.

La gauche de la division yougoslave opérant en liaison avec la division de cavalerie triompha à 15 h. des défenses ennemies sur la position Toplik-Dravovo. L'ennemi mis en déroute, reflua vers Stip, fuyant, pris d'une terreur indescriptible, jetant tout ce qu'il porte. La position était défendue par le 12^e régiment de landsturm allemand. Après la conquête de ces positions, la division de cavalerie est dirigée sur Stip avec l'avant-garde de la division yougoslave, forte de deux bataillons et d'une batterie de campagne, chargée de l'appuyer. La division de cavalerie continua à opérer jusqu'à tard dans la nuit, en livrant des combats dans la région de Stip, où elle capture entre autres le colonel commandant le 80^e régiment bulgare et son aide de camp. L'extrême gauche de la division occupe le Kolac, le village de Gradsko et la gare, d'où l'ennemi s'est retiré en désordre, talonné par nos troupes.

A son aile gauche, la 17^{me} D. I. C. a pris part au combat en attaquant le front cote 260-Cicevo, et s'est rassemblée ensuite dans la région cote 260-Krusevica-Cicevo, les régiments de la division de la Morava débouchant sur la même ligne.

Le butin fait par la division yougoslave à la gare de Gradsko est énorme: 19 canons dont 13 lourds (avec une pièce de 210, 30 caissons, 40 à 50 locomotives à voie étroite et un grand nombre de wagons, de magasins de vivres, d'outils de génie et d'autre matériel de chemin de fer, etc.

1^{re} armée. — Les troupes de la division de la Morava atteignent dans la journée le Vardar, entre Gradsko et la rivière de Vodenicka.

A 5 h. 5, les éléments avancés de la division de la Drina s'emparent de la hauteur de Nikodim; à 6 h. 5, la cote 1008 est prise aussi. La poursuite continue: la droite par Popadja et Krajnicveci Babuna-Cifluc, la gauche par la cote 1000, vers Vojnika et le Golik. Un troisième détachement a pour mission

de couper la communication Prilep-Vélès à Izvor et En-Babuna, sur lequel a été dirigé la nuit précédente un escadron. Une patrouille d'officiers est parvenue dans la matinée sur la ligne Krstac-cote 1534. La colonne, à 17 h., a pris le village de Krnina et poursuit son avance.

Sur ces entrefaites, la gauche de la division de la Drina a poussé ses avant-gardes jusqu'à près de la route, à proximité du En-Babuna. Les troupes ennemies, en retraite de Prilep vers Vélès, ont été surprises par notre feu d'artillerie dirigé du col de Nikodim et se virent obligées de reculer par le versant occidental du Mukos.

A 8 h. 30, l'ennemi met en place une batterie aux environs de Vladilovci contre la droite de cette division; mais, pris sous le feu de nos canons, il abandonne ses pièces et s'enfuit. Des fractions de la division, surprenant une section de mitrailleuses, la capturent.

La division pousse encore en avant, poursuivant l'ennemi et passe la nuit sur la crête de la Babuna et de la Klepa où son gros s'est arrêté.

Le 7^e régiment de la division du Danube tient, avec deux batteries de montagne, la ligne Vorilov Vis-ouest de Nikodim et à quelques éléments sur la Krstac. Des fractions du 9^e régiment occupent le Kosiak, en attendant que les troupes de la 11^{me} D. I. C., mise en marche dans cette direction, aient atteint ces lignes et soient arrivées à la même hauteur. Le reste formant la réserve d'armée, est réparti entre Trojaci et Raklje. L'escadron divisionnaire opère en direction de Prilep-Vélès. Les patrouilles envoyées par lui informant à 11 h. 50 qu'elles sont entrées en contact avec les Français sur le Zltovrh. Une autre patrouille arrive, à 13 h. 50, à Avdipasa, sans rencontrer l'ennemi, qui, d'après les habitants, s'était retiré vers 10 h. sur Izvor. La division passe la nuit sur le terrain indiqué plus haut.

L'aviation serbe s'est montrée particulièrement active devant le front de la première armée serbe. Des bombes ont été lancées sur la route Prilep-Vélès et les convois ennemis devant Vélès, où 20 grandes bombes et 90 grenades ont été jetées. Quatre appareils de chasse ont mitraillé ces convois d'une faible altitude. L'en-

nemi est en pleine retraite sur Vélès et Sv. Nikola. Sa résistance du côté de Stip est également brisée. Dans sa retraite, il a commis des actes de sauvagerie: on les a constatés sur les corps de quelques soldats serbes faits prisonniers au cours d'une reconnaissance, massacrés et mutilés ensuite.

Sur le front de la division de cavalerie, on a identifié un bataillon de Landsturm de Leipzig, celui de Sonderhausen et une compagnie de convalescents. Une ou deux compagnies de chacune de ces unités et la compagnie de convalescents, de garde au magasin de Gradsko, étaient chargées de la défense de Gradsko.

Les troupes alliées sont disposées par rapport aux troupes serbes comme suit:

La 11^{me} D. I. C. a atteint la ligne Pejsterica-Zagrad-Konjari et a mis en mouvement un régiment d'infanterie et un groupe d'artillerie par la route Prilep-Babuna. La cavalerie s'avance au nord-ouest de Prilep en direction de Skoplje, mais n'est pas encore arrivée à la hauteur des lignes serbes. Le massif d'Oblakovo et le Périster sont toujours à présent défendus par l'ennemi, qui, plus à l'ouest, tient encore ses anciennes positions; à Lin, grand incendie.

A l'est des armées serbes, les troupes occupent Hudovo d'où elles progressent sur les pentes sud de Gradec et de Blagusa, passant la frontière bulgare à Kosturino.

25 septembre 1918.

Voilà la situation de la 2^{me} armée à 13 h.:

1. — La division de cavalerie rend compte qu'elle a pris Stip et qu'elle continue la poursuite vers Kocani, Vélès et Radovista. Le 4^e régiment de cavalerie a occupé Bogolovac et marche sur Sv. Nikola.

(A suivre).

RAPPORT

de la Commission interalliée sur les atrocités bulgares

La Commission interalliée spécialement désignée pour constater les violations des Conventions de La Haye et du Droit international en général, commises de 1915 à 1918 par les Bulgares en Serbie occupée, a fait une enquête préliminaire afin d'établir la nécessité des mesures de répression judiciaire et de rechercher et d'établir une base pour les demandes de réparations que le gouvernement serbe aurait éventuellement à adresser au gouvernement bulgare.

La Commission a été débordée par les plaintes et les dénonciations, venues de toutes les provinces occupées par les Bulgares. Il lui a été matériellement impossible de vérifier le bien fondé de toutes ces plaintes, parce que le délai assigné pour ses opérations a été vraiment trop court et que la mauvaise saison et l'état des routes et communications ont rendu difficiles et parfois impossibles des constatations sur les lieux. Elle a dû, par conséquent, limiter sa tâche à l'établissement d'un aperçu sommaire des documents recueillis et à la constatation générale que de graves violations du droit des gens ont été commises. Elle a laissé le soin de constater les atteintes au droit international commises dans chaque cas particulier à d'autres commissions internationales à constituer plus tard et qui auraient tous les pouvoirs nécessaires pour procéder à une enquête judiciaire complète.

Dans l'examen des documents recueillis, la Commission a pris en considération seulement les faits qui lui ont paru certains et irréfutables. Ce sont, en premier lieu, les ordonnances des autorités bulgares elles-mêmes, qui établissent nettement : que ces autorités, dans leur administration de la Serbie occupée, se sont inspirées de principes contraires au droit international ; ce sont ensuite les traces matérielles des atrocités bulgares, par exemple les villes ou les maisons détruites ou incendiées, les églises pillées, les marques de tortures imprimées sur le corps des survivants, les fosses remplies de squelettes ou de cadavres, etc. Ce sont, enfin les dépositions des témoins oculaires dans les cas où le crime a été commis en présence de nombreuses personnes, ou lorsque les témoins n'étaient pas de nationalité serbe, ce qui donne à leur témoignage une garantie d'impartialité.

Quant aux plaintes des victimes elles-mêmes, la Commission ne les a accueillies qu'avec la plus grande prudence ; mais elle n'a pu s'empêcher de constater une parfaite concordance entre des dépositions provenant de points différents d'une contrée très vaste et dont les auteurs ont été dans l'impossibilité absolue de communiquer et de se concerter. Les plaintes sont presque toutes pareilles ; toutes signalent les mêmes genres de crimes commis, d'une façon presque identique. Aussi, pour cette raison, la Commission estime que ces dépositions des victimes, par leur unanimité et leur concordance, permettraient des conclusions générales sur le régime introduit par les Bulgares en Serbie occupée.

La Commission s'est bien gardée d'inculper le gouvernement bulgare des crimes dont il ne peut être rendu responsable directement. Parmi les morts, meurtres, viols, pillages, commis pendant l'occupation bulgare, un certain nombre ont été accomplis par des personnes n'ayant aucun caractère officiel. Leurs auteurs ont, sans aucun doute, été encouragés dans leurs desseins criminels par le régime d'extermination organisé ouvertement par les autorités bulgares elles-mêmes contre les Serbes, mais il est impossible d'affirmer que ces personnes aient eu une relation quelconque avec ces autorités. La Commission n'a mis sur le compte du gouvernement bulgare que les crimes commis par ses organes mêmes, par les autorités civiles et militaires, par les comités révolutionnaires qui fonctionnaient parallèlement aux autorités et qui étaient tolérés par celles-ci dans la mesure la plus large et la plus bienveillante. En appliquant les principes élémentaires du droit, on doit rendre le gouvernement bulgare pleinement responsable de ces faits avec d'autant plus de raison que ses organes ont agi dans l'esprit même des instructions générales données par le gouvernement.

* * *

1. Violation du Règlement de la Convention IV de la Haye dans le traitement des belligérants

Pendant les opérations mêmes, les Bulgares ont commis diverses violations du droit public international. Le gouvernement serbe a protesté contre ces violations, en temps et lieu, auprès des gouvernements alliés et neutres, signataires du Règlement de La Haye.

1. Les Bulgares ont massacré des prisonniers et des blessés serbes. Au début de la campagne de 1915, cette conduite était devenue presque la règle, les massacres des prisonniers étaient accompagnés de tortures et de mutilations, on a coupé le nez, les oreilles, on a mutilé le visage des victimes avant de les achever. Des groupes entiers de prisonniers ont été massacrés, on les attachait les uns les autres et ensuite les soldats bulgares fondaient sur eux et les sabraient. L'examen des cadavres nous impose du moins cette conclusion. Tous les prisonniers ont été dévalisés avant d'être massacrés, ils ont été laissés nus, ou à peu près.

D'après un registre de l'Hôpital militaire central de Istip, qui a été conservé, 114 soldats blessés ou malades en traitement, ont disparu de l'établissement sans qu'on ait pu découvrir leurs traces. Peu de temps après, un groupe de 150 à 200 prisonniers devait y être conduit, mais tous ces malheureux ont été égorgés ou tués en cours de route, à coups de couteau ou de baïonnette, près du village de Ljoubofène sur la route de Istip-Radovichté. Ce sont des comitadjis et des soldats bulgares qui ont commis ces massacres sur l'ordre du chef comitadj Jean Brlo. Des faits analogues se sont répétés pendant la campagne de 1916 ; tous les blessés serbes et parmi eux, le lieutenant-colonel Dragoutine Markovitch, tombés aux mains des Bulgares, après la bataille de Kaïmakchalan ont été mutilés et tués par les Bulgares.

2. Les prisonniers de guerre qui ont échappé aux massacres ont été traités contrairement aux lois de la guerre ; presque tous ont été dévalisés soit pendant leur conduite aux camps d'internement, soit dans le camp même. Ils ont été employés à des travaux qui étaient en rapport direct avec les opérations de guerre et conduits sur le front même.

Une circulaire du ministre de la guerre bulgare, rédigé contrairement à l'art. VI du Règlement de La Haye, ordonnait de faire travailler les soldats, mais aussi les officiers. Il n'a pas été tenu compte de la qualité des officiers prisonniers, ceux-ci ont été souvent frappés à coups de bâtons. La tentative d'évasion par un prisonnier était punie de la peine de mort, quoique d'après l'art. VII du Règlement de La Haye, cette tentative ne soit pas considérée comme un délit et ne puisse entraîner que des peines disciplinaires.

3. Le 27 février 1917, les aviateurs bulgares ont bombardé l'hôpital de Vertekop et ont tué deux infirmières. Une expertise faite par le Dr Reiss a permis d'établir que la hauteur à laquelle se tenaient les aviateurs bulgares et que l'art. VI de la Convention de Genève a été, par conséquent violé.

2. Le massacre de la population civile

Après l'entrée des troupes bulgares en Serbie, en automne 1915, un grand nombre de meurtres ont été commis. Ils ont été exécutés par les officiers, les soldats et les comitadjis bulgares et, plus tard, par les autorités administratives bulgares. Ces meurtres, qui avaient commencé en certains endroits, comme à Vrania, dès l'entrée des troupes bulgares, ont continué avec des intervalles plus ou moins longs, pendant toute l'occupation bulgare.

On a assassiné surtout les prêtres, les instituteurs, les maires, les notables influents. En Macédoine, il n'existe presque pas un village où l'on n'ait pas tué un individu. Le prétexte invoqué par les Bulgares était qu'il était partisan des Serbes (« Serbomane »). Plusieurs personnes ont été jetées en prison, mais leurs familles ne les ont jamais revues. D'autres ont été emmenées hors de la ville, sous prétexte de les conduire en Bulgarie pour y être internées, mais elles ont été tuées en cours de route. D'autres enfin ont été massacrées dans leur domicile. On a retrouvé parfois les cadavres des victimes, mais

d'autrefois les corps ont disparu. Les gens du pays supposent que dans beaucoup de cas les cadavres ont été brûlés ou jetés dans une rivière. Les cadavres qui ont été découverts portaient tous des traces de coups de couteaux ou de baïonnettes.

Parmi les Serbes assassinés, les prêtres tiennent la première place ; le nombre des victimes est supérieur à 150. Une lettre récente du chef du gouvernement bulgare, M. Théodoroff, reconnaît le meurtre de l'archevêque Vincent, tué dans le défilé de Katchanik. Une information judiciaire est ouverte contre le sous-lieutenant Popoff, inculpé de ce meurtre. Il y a des exemples où ils ont été tués par groupe de plus de vingt, puis jetés dans une fosse pêle-mêle. Les cadavres exhumés portent des plaies faites à coups de baïonnettes. Sur un cadavre, 74 coups de couteaux ont été relevés. L'archevêque Vincent, de Skoplié, se trouve en tête de la liste des prêtres massacrés. Il a été arrêté à Prizrend, où il s'était réfugié devant l'avance de l'armée bulgare. De Prizrend, il a été reconduit dans la direction de Skoplié, mais en cours de route il a disparu. Nous possédons la preuve qu'il est parti de cette ville sous une escorte militaire bulgare ; plusieurs témoignages l'établissent, notamment celui de l'évêque catholique de Prizrend, Monseigneur Myedia, qui a obtenu du gouvernement bulgare que l'archevêque Vincent ne soit pas emmené à pied, mais en voiture. Les gens du pays déclarent que son cadavre a été brûlé.

La plupart des meurtres ont un caractère politique. En tuant les hommes influents et les chefs, les Bulgares ont voulu laisser le peuple serbe sans direction et le priver de son élite. D'autres assassinats ont pour motifs le pillage, d'autres encore ont été commis simplement par caprice, mais ils sont peu nombreux.

Les assassinats politiques n'ont pas été commis sur les hommes seulement. Dans un très grand nombre de cas, les femmes, les enfants et, parfois même, les parents présents dans la maison, ont suivi le chef de famille dans la mort. Il y a des familles qui ont perdu quinze personnes et qui sont presque anéanties. On n'a pas même épargné les nouveaux nés. Un comitadj bulgare, nommé Rista Andonovitch, surnommé le Loup, qui fait l'objet d'une instruction judiciaire pour l'assassinat de deux hommes, d'une femme et d'un enfant a reconnu ces crimes, y compris l'assassinat de l'enfant qui n'avait pas plus de douze mois. Il les a commis sur l'ordre formel du chef de comitadj Outchroff.

Dans le village des massacres en masse ont eu lieu. En Macédoine, les villages qui ont le plus souffert sont ceux qui, grâce au caractère compact de leur population serbe, ont toujours résisté à la propagande bulgare, par exemple les villages des environs de Velès, de Prilep, de l'arrondissement de Poretch. Les Bulgares allaient de maison en maison et égorgaient tous ceux qui s'y trouvaient. Aux alentours de Velès les gens se sont enfuis ; ils ont été pourchassés et massacrés dans les refuges où ils ont été découverts. Rares ont été ceux qui ont réussi à sauver leur vie, en se tenant constamment cachés pendant ces massacres.

Il faut noter que lors de ces massacres on a tué beaucoup plus de femmes et d'enfants que d'hommes. Les meurtres ont été commis non seulement par les comitadjis bulgares, mais aussi par les soldats de l'armée régulière. Dans les villages des environs de Prilep, les Bulgares ont incité la population turque à les aider dans le carnage. Les cadavres ont été brûlés ou laissés en pâture aux chiens ou aux cochons. Le nombre des victimes est très élevé. A Dolganetz seulement, village des environs de Prilep, environ 190 personnes ont été égorgées.

En Serbie orientale, on a procédé à des massacres en masse dans le département de Pojarévatz ou des groupes de 150 personnes ont été abattus par des feux de salve ; dans le département de Vrania, des hommes liés entre eux par les poignets, ont été enfermés dans des granges auxquelles on a mis le feu ; ils ont été brûlés. C'est surtout dans les départements de Toplitsa que ces exécutions en masse ont eu lieu et presque dans toutes les communes. Elles ont commencé même avant l'insurrection de 1917, qui a servi ensuite de prétexte aux Bulgares pour exterminer la population du département. Le nombre total des victimes dans le département de Toplitsa est évalué à 20,000 personnes.

(A suivre.)

La question religieuse dans notre Etat

Services orthodoxes en Angleterre
Question de la Glagolica

Les journaux britanniques parlent de façon très flatteuse de l'activité ecclésiastique du père Nicolaï Velimirovitch qui, par privilège spécial, a reçu l'autorisation de célébrer le service orthodoxe dans les cathédrales de Birmingham et d'Oxford. Assisté du frère Iriney et d'un chœur d'étudiants en théologie serbes, M. Velimirovitch a servi une messe orthodoxe abrégée qui, d'après la presse britannique, aurait produit une profonde impression sur l'assistance. En un anglais parfait, le père Velimirovitch, qui est connu par son talent oratoire, a prononcé un sermon, après avoir exprimé toute la gratitude de la Serbie pour les secours si largement accordés au peuple serbe par la Grande-Bretagne. — « Le peuple serbe, a dit le père Velimirovitch, a eu trois grandes révolutions dans sa vie nationale : la révolution de la chrétienté contre le paganisme, la révolution du Christ contre l'Islam et la révolution du spiritualisme chrétien contre le matérialisme et la servitude autrichienne. »

Le « Morning Post » du 22 février publie des détails intéressants sur les rapports de l'église catholique sudslave avec le Vatican. La visite récente à Rome de l'évêque catholique de Spalato et Makarska, Mgr Tsaritch, aurait eu pour objet la question de l'emploi de la glagolica, c'est-à-dire de l'ancienne langue d'église slave, comme langue usuelle pour tous les services religieux dans les églises catholiques sudslaves. Mgr Tsaritch aurait demandé aussi, au nom de l'épiscopat catholique sudslave, l'autorisation de faire imprimer les livres écrits en cette très ancienne langue en caractères latins pour les rendre plus accessibles au clergé et aux croyants. Quant aux parties du culte qui n'ont pas de caractère liturgique, comme le baptême, la confirmation, le mariage, ainsi que la lecture de l'Evangile et des épîtres, les catholiques sudslaves auraient demandé l'autorisation d'employer la langue moderne serbo-croate.

Le correspondant du « Morning Post » rappelle que la glagolica a été employée dès les temps les plus anciens dans certains districts de la Dalmatie et de la Croatie. M. Jirecek, une autorité indiscutable dans toutes les questions balkaniques, estime que le nouvel alphabet inventé par Cyrille, un des deux célèbres apôtres slaves du IXe siècle (l'autre était le père Méthode), n'était que la glagolica, qui ressemble en apparence à l'arménien ou au géorgien, et qui serait, d'après Jagitch, une création artificielle basée sur les caractères grecs avec addition de certains éléments orientaux.

La glagolica est non seulement plus ancienne, mais aussi plus compliquée que l'alphabet cyrillique employé aujourd'hui en Serbie.

La glagolica n'était pas bien vue de certains papes du Moyen-Age. John X (917-919) ordonna au prince croate Tomislav d'en interdire l'usage, mais l'évêque slave de Knine, soutenu par tous ses fidèles, conserva la liturgie slave. Le pape Alexandre III fut favorable à la glagolica, dont l'usage fut officiellement sanctionné pour la première fois par une bulle d'Innocent IV, vers le milieu du XIIIe siècle.

Depuis lors, la glagolica se répandit rapidement et un grand nombre de manuscrits glagolitiques de cette époque-là ont été conservés. Elle déclina cependant au seizième siècle, et on ne l'employa plus que pour les besoins liturgiques, quelques des textes canoniques existent en cette ancienne écriture. Si le Vatican autorise la substitution aux anciens caractères slaves des caractères latins, l'étude de la glagolica en sera considérablement facilitée.

Le correspondant du « Morning Post » nous dit encore que l'attitude que prendra le Vatican dans la question soulevée n'est pas encore éclaircie. En tout cas, le Saint-Siège est très bien informé des affaires balkaniques, ce qui fait que les légations auprès du Vatican constituent des points d'observation excellents pour la politique générale. Le Gouvernement serbe l'avait reconnu déjà avant cette guerre, non seulement en concluant un Concordat très favorable pour le Vatican, mais aussi en nommant un représentant diplomatique auprès du Saint-Siège, un catholique possédant des notions particulières sur les questions qui intéressent le pape. Le Gouvernement serbe avait conclu, le 24 juin 1914, le Concordat qui fut ratifié le 20 mars 1915, en pleine guerre européenne. L'ambassade d'Autriche-Hongrie essaya jusqu'au dernier moment de retenir le Vatican et d'empêcher la ratification et il fallut l'appui diplomatique de la Grande-Bretagne pour amener le Vatican à le signer.

Il convient d'ajouter que cette intervention parut très opportune au Vatican qui avait considéré d'un œil favorable toutes les démarches faites en vue de sa conclusion.